

### CALCUL D'IMPÔT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR LES SOCIÉTÉS (années d'imposition 2005 et suivantes)

|                |                     |  |
|----------------|---------------------|--|
| Raison sociale | Numéro d'entreprise | Fin de l'année d'imposition<br>Année    Mois    Jour |
|----------------|---------------------|--|

- Vous pouvez utiliser cette annexe si votre société avait un établissement stable (au sens défini à l'article 400 du *Règlement de l'impôt sur le revenu*) en Colombie-Britannique et a gagné un revenu imposable durant l'année en Colombie-Britannique.
- Cette annexe est seulement une feuille de travail. Il n'est donc pas nécessaire de la joindre à votre formulaire *T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.

**Section 1 — Calcul du revenu assujéti au taux d'impôt inférieur et supérieur de la Colombie-Britannique**

**Période avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005**

Si l'année d'imposition comprend des jours dans cette période, calculez le revenu assujéti au taux d'impôt inférieur et supérieur de la Colombie-Britannique comme suit :

Revenu imposable pour la Colombie-Britannique \* ..... A2

**Revenu admissible au taux d'impôt inférieur de la Colombie-Britannique pour la période :**

Montant à la ligne 400 de la déclaration T2 ..... B2  
 Montant à la ligne 405 de la déclaration T2 ..... C2  
 Montant à la ligne 425 de la déclaration T2 .....  $\times$   $\frac{300\ 000}{\text{ligne 4 sur la page 4 de la déclaration T2}}$  = D2

Le moins élevé des montants B2, C2 et D2 ..... E2

Pour les caisses de crédit — ajoutez le montant suivant :

Montant de la ligne D de l'annexe 17, *Déductions pour Caisses de Crédit* .....

**Moins :** montant E2 ci-dessus .....

Excédent (si négatif, inscrivez « 0 ») ..... F2

Total des montants E2 et F2 ..... G2

Montant G2 .....  $\times$   $\frac{\text{revenu imposable pour la Colombie-Britannique}^*}{\text{revenu imposable pour toutes les provinces}^{**}}$  = ..... H2

**Revenu assujéti au taux d'impôt supérieur de la Colombie-Britannique pour la période** ..... I2  
(montant A2 moins montant H2)

**Période après le 31 décembre 2004**

Si l'année d'imposition comprend des jours dans cette période, calculez le revenu assujéti au taux d'impôt inférieur et supérieur de la Colombie-Britannique comme suit :

Revenu imposable pour la Colombie-Britannique \* ..... A3

**Revenu admissible au taux d'impôt inférieur de la Colombie-Britannique pour la période :**

Montant à la ligne 400 de la déclaration T2 \*\*\* ..... B3  
 Montant à la ligne 405 de la déclaration T2 ..... C3  
 Montant à la ligne 425 de la déclaration T2 .....  $\times$   $\frac{400\ 000}{\text{ligne 4 sur la page 4 de la déclaration T2}}$  = D3

Le moins élevé des montants B3, C3 et D3 ..... E3

Pour les caisses de crédit — ajoutez le montant suivant :

Montant de la ligne D de l'annexe 17 .....

**Moins :** montant E3 ci-dessus .....

Excédent (si négatif, inscrivez « 0 ») ..... F3

Total des montants E3 et F3 ..... G3

Montant G3 .....  $\times$   $\frac{\text{revenu imposable pour la Colombie-Britannique}^*}{\text{revenu imposable pour toutes les provinces}^{**}}$  = ..... H3

**Revenu assujéti au taux d'impôt supérieur de la Colombie-Britannique pour la période** ..... I3  
(montant A3 moins montant H3)

\* Si la société a un établissement stable en Colombie-Britannique seulement, inscrivez le revenu imposable qui figure à la ligne 360 sur la page 3 de la déclaration T2. Autrement, inscrivez le revenu imposable attribué à la Colombie-Britannique qui figure à la colonne F dans la section 1 de l'annexe 5.

\*\* Ceci comprend les territoires et les zones extracôtières de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

\*\*\* Si la société est un associé d'une société de personnes, calculez le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement, à la section 2.

**Section 2 — Calcul du revenu provenant d'une entreprise exploitée activement lorsqu'il y a un revenu de société de personnes**

**Période après le 31 décembre 2004**

Si l'année d'imposition comprend des jours dans cette période, calculez le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement comme suit :

Montant net indiqué à la ligne R à la section 4 de l'annexe 7, *Calcul du Revenu de Placements Total et du*

*Revenu Provenant d'une Entreprise Exploitée Activement* ..... J3

**Déduisez le revenu de société de personnes :**

Montant M indiqué à la section 3 de l'annexe 7 ..... K3

| L3   | M3  | N3  | O3  |
|--|---|---|---|
| Montants indiqués à la colonne E de la section 2 de l'annexe 7 | Montants indiqués à la colonne G de la section 2 de l'annexe 7 multipliés par<br>400 000<br>300 000 | Colonne L3 moins colonne M3 (si négatif, inscrivez « 0 ») | Inscrivez le montant le moins élevé : colonne L3 ou M3 (si L3 est négatif, inscrivez « 0 ») |
| 1.   |   |   |   |
| 2.   |   |   |   |
| 3.   |   |   |   |
| <b>Total</b>   |   | P3  | Q3  |

Montant à la ligne 370 de la section 2 de l'annexe 7 ..... R3

Montant à la ligne 380 de la section 2 de l'annexe 7 ..... S3

Total partiel (montant R3 plus montant S3) ..... T3

Inscrivez le moins élevé des montants P3 et T3 ..... U3

Revenu de société de personnes déterminé (montant Q3 plus montant U3) ..... V3

Revenu de société de personnes (montant K3 moins montant V3) ..... W3

**Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement pour cette période** (montant J3 moins montant W3) ..... X3

(Inscrivez le plus élevé des montants de la ligne X3 ci-dessus et de la ligne 400 sur la déclaration T2, à la ligne B3 sur la page 1 de la présente annexe).

**Section 3 — Calcul d'impôt de la Colombie-Britannique avant les crédits**

**Impôt au taux inférieur de la Colombie-Britannique :**

Montant H2 \_\_\_\_\_ x  $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$  x 4,5 % = ..... A

Montant H3 \_\_\_\_\_ x  $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2004}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$  x 4,5 % = ..... B

Total de l'impôt au taux inférieur de la Colombie-Britannique (montant A plus montant B) ..... C

**Impôt au taux supérieur de la Colombie-Britannique :**

Montant I2 \_\_\_\_\_ x  $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$  x 13,5 % = ..... D

Montant I3 \_\_\_\_\_ x  $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2004 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$  x 13,5 % = ..... E

Montant I3 \_\_\_\_\_ x  $\frac{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 30 juin 2005}}{\text{Nombre de jours dans l'année d'imposition}}$  x 12 % = ..... F

Total de l'impôt au taux supérieur de la Colombie-Britannique (total des montants D, E, et F) ..... G

**Impôt de la Colombie-Britannique avant les crédits** (montant C plus montant G) \* ..... H

\* Si la société a un établissement stable dans plus d'une province ou d'un territoire, ou demande un crédit d'impôt de la Colombie-Britannique, inscrivez le montant H à la ligne 240 de l'annexe 5. Autrement, inscrivez-le à la ligne 760 de la déclaration T2.